

Ngounié/Département de la Louétsi-Wano/Session ordinaire du Conseil départemental...

Le budget 2017 en légère hausse

F.M. MOMBO
Lébamba/Gabon

EN application des dispositions de la nouvelle loi sur la décentralisation, les conseillers départementaux de la Louétsi-Wano (Lebamba) se sont retrouvés, dernièrement, en session ordinaire pour examiner et voter le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 110 millions 463 francs.

Cette session ordinaire, qui s'est tenue en présence de 14 conseillers sur les 19 que compte l'institution, a permis au représentant de la tutelle, le préfet du département de la Louétsi-Wano, Yves Yassima, qui en a du reste ouvert les travaux, d'exhorter le bureau du Conseil à travailler avec ardeur. Tout en maintenant le cap pour améliorer le niveau des recettes, malgré la situation économique morose actuelle au



Photo : FMM

La présidence du bureau était assurée par Cyprien Mouele Mouele (c).



Photo : FMM

Les conseillers au cours des travaux.

niveau national et international.

Le sénateur départemental, Isidore Toukou Moubedi, présent également à ces assises, a abondé dans le même sens pour encourager l'équipe dirigeante du Conseil.

Les travaux proprement dits ont été supervisés par le président de l'institution,

Cyprien Mouele Mouele, qui n'a eu de cesse de rappeler les conditions difficiles dans lesquelles son équipe exerce ce mandat et les efforts fournis par son bureau pour aboutir à une augmentation quasi-annuelle du budget de son administration. En effet, depuis sa prise de fonctions, il y a trois ans, le bud-

get est passé de 86 millions de francs la première année, à 100 millions 4 francs la seconde année. Aujourd'hui, il culmine à 110 millions 463 francs. Une augmentation due aux efforts multiples que ne cesse de faire le bureau du conseil pour renflouer les caisses du Trésor public. Même si, malgré cette aug-

mentation, tout le budget n'est consacré qu'au fonctionnement et non à l'investissement.

Toute chose qui a amené les responsables du bureau dudit Conseil à inviter les chefs de cantons, de regroupements de villages et de villages, ainsi que certains responsables des services administratifs, à

comprendre qu'avec l'étrécissement de ce budget dont les dépenses sont déjà programmées d'avance par la tutelle, il est difficile de réaliser des investissements de développement en faveur des villages dont ils ont la charge. Car, depuis deux ans, la partie concernant l'investissement ne leur est plus octroyée.

... et canton Soungou-Louétsi/Peuples autochtones

Ils sont désormais entièrement Gabonais



Photo : C.O.

Cette femme du village Matamatsengue réceptionne son jugement supplétif.



Photo : C.O.

Trois notables du village Mayanga ont également reçu leurs jugements supplétifs.



Photo : C.O.

Plusieurs ressortissants des peuples autochtones sont encore apatrides, comme ici à Matamatsengue.

C.O.
Lébamba/Gabon

VINGT membres de la communauté autochtone (pygmée) des villages Matamatsengue, Mayanga, Nzingui et Mbelaletembe, du canton Soungou-Louétsi, dans le département de la Louétsi-Wano (Ngounié) dont Lebamba est le chef-lieu, ont obtenu, dernièrement, leur reconnaissance juridique à travers la réception, des mains du préfet, Yves Yassima, des actes de naissance et jugements supplétifs établis en leurs noms. En présence des chefs et de regroupements de villages. Ainsi que de la présidente de l'ONG Association gabonaise d'assistance aux femmes indigènes et indigentes (Agafi), Jeanne Marthe Minkoue-Mi-Ella, initiatrice de ce projet.

A cette occasion, Yves Yassima a rappelé à l'assistance que les peuples autochtones

constituent les premiers habitants du Gabon. « C'est à ce titre que l'Etat gabonais n'a jamais renié votre présence parmi nous. Vous qui êtes la première communauté en terre gabonaise », a dit le préfet. Soulignant que les plus hautes autorités de la République, estimant ces dernières décennies, qu'il faut désormais considérer les peuples autochtones comme citoyens à part entière de notre pays. Autrement dit, a-t-il précisé, pour être Gabonais, il faut le justifier par la détention d'une pièce d'état-civil. « Or, vous n'en aviez pas, pour la plupart d'entre vous ». D'où cette opération de délivrance des actes d'état-civil, qui a suscité une forte implication du ministère de l'Intérieur et de ses délégués dans la province de la Ngounié. Le préfet a d'ailleurs expliqué les difficultés rencontrées sur le terrain, tant il a fallu travailler jour et nuit. Il a également salué la bravoure du gouverneur de province, la disponibilité des magistrats du



Photo : C.O.

Les désormais Gabonais posent avec le préfet de la Louétsi-Wano, Yves Yassima.

tribunal de Mouila et de deux hauts cadres de la localité pour leur contribution financière.

Le préfet Yves Yassima a, par la suite, demandé à ceux qui n'ont pas encore d'actes d'état civil de se manifester auprès

de leurs chefs de villages et de regroupements de villages. Lesquels transmettront leurs dossiers à la préfecture. « Bien sûr, si la première fois les gens ont pu nous aider, il va falloir penser vous-mêmes à mettre la main à la poche », a-t-il indi-

qué. A ceux qui venaient de recevoir leurs actes d'état civil, le préfet a conseillé de se rendre à Mouila pour se faire établir la Carte nationale d'identité (CNI). Pour sa part, la présidente

d'Agafi a d'abord rendu grâce à Dieu, le Créateur, qui a permis l'aboutissement de ce processus. « Parce que lorsque Dieu a décidé d'une chose, personne ne peut l'arrêter. Et comme nous sommes les enfants de Dieu, les premiers du Gabon nés dans la forêt, le temps de Dieu est arrivé pour nous. Il vient de montrer un signe aujourd'hui en vous remettant vos actes de naissance et jugements supplétifs », a dit avec joie, Mme Minkoue-Mi-Ella.

Elle a, ensuite, relaté la longue et pénible lutte de son organisation au Gabon et dans le monde, tant celle-ci fonctionne sans subvention de l'Etat. Aussi, a-t-elle lancé un appel aux autorités publiques d'autres localités, afin qu'elles emboîtent le pas au préfet de la Louétsi-Wano dans son implication pour l'aboutissement du projet dans ce département. Créée en 2000, l'ONG Agafi œuvre pour la défense des droits et intérêts des premiers habitants du Gabon.